



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
NATIONALE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ETAT-MAJOR GENERAL

*Biblio*

01 BP 772 Cotonou  
Tél : +(229) 21.30.02.58  
Etatmajorgeneral\_fab@yahoo.fr

**ANALYSE :** Une (01) copie de l'arrêté N°2020-102617/PR/10018SGG20 du 22 octobre 2020 portant désignation des personnalités extérieures devant siéger au comité d'audit interne du Ministère de la Défense Nationale.

**REFERENCE :** Transmis N°2020-0966/MDN/SGM/DAF/SBC/SP-C du 09/11/2020.

N°20-1439/EMG/P.S.L/D.P/B.CH/SP-C

Cotonou, le 13 novembre 2020

*C/SPBF + SST*

DSIA		ACTIV
Secretariat Administratif		
INFO		
	SAR	
	SST	X
	SPBF	X
	SMI	
	RAA	
	SAV	
	SEOP	
	C <sup>1</sup> clg	
	SF	
	SA	
	CPC	

*10837 17/11/20*

*SPF  
SST  
ES  
SME  
biblio*

**TRANSMIS PAR :**

Le Chef d'Etat-Major Général

Cotonou

A

Monsieur l'Intendant Militaire de 1<sup>ère</sup> classe,  
Directeur du Service de l'Intendance des Armées.

Cotonou

« POUR EXPLOITATION ».



*[Signature]*

**Contre-Amiral Patrick Jean-Baptiste AHO**

**P/O Colonel W. Hermann AVOCANH**

Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air



**ARRÊTÉ N° 2020-102617/PR/10018SGG20**

portant désignation des personnalités extérieures devant siéger au Comité d'audit interne du Ministère de la Défense Nationale.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016, par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielles du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-499 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- vu** le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu** le décret n° 2018-396 du 29 août 2018 portant réorganisation des organes de contrôle de l'ordre administratif en République du Bénin ;
- considérant les nécessités de service,

**ARRÊTE**

**Article premier**

Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour siéger au titre de personnalités extérieures dans le Comité d'audit interne du Ministère de la Défense Nationale :

- président : monsieur **Léon Bienvenu YELOME** ;
- membre : monsieur **Mathias Maurice ADJOU-MOUMOUNI**.

**Article 2**

La durée du mandat des personnalités extérieures est de trois (03) années budgétaires renouvelable à compter de l'année de leur nomination.

**Article 3**

Les personnalités extérieures sus-désignées bénéficient durant leur mandat d'une indemnité annuelle de fonction déterminée suivant les mêmes modalités que celle payée aux membres des conseils d'administration des établissements publics.

08-11-20  
1337  
DAF

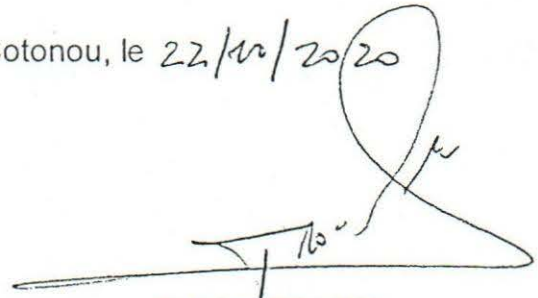
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES  
LE SECRETARIAT

Arrivés le 03/11/20  
Enreg. Sous N° 1053  
Déposés  
L.S.

#### Article 4

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22/11/2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom. The signature is written over a horizontal line.

Patrice TALON.-

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MDN : 2 ; AUTRES MINISTERES : 23 ; INTERESSES 2 ; SGG : 4 ; JORB : 1.